



Paris, le 11 juin 2015

Communiqué de presse

70 ans de l'UNAF

Le CNAFAL sera présent à l'Assemblée Générale des 13 et 14 juin à Montpellier.

Seul mouvement familial à but général créé en 1967 se situant dans le camp progressiste, le CNAFAL tient à rappeler ses fondamentaux à l'heure où les mouvements à but général sont réduits à la portion congrue. Selon la loi de juillet 1975, ils sont constitutifs avec les UDAF de l'institution UNAF, institution publique dont la mission est de représenter toutes les familles quelles qu'elles soient !

On a pu constater, au cours des trois dernières années, le déséquilibre de cette représentation que ce soit dans le champ du **droit de la famille** ou en matière de **politique familiale** où les forces les plus conservatrices ont parlé au nom de tous alors que de nombreux sondages démontraient qu'au moins la moitié des familles ne pensaient pas comme l'institution censée les représenter !

Irène THERY, dans son dernier rapport, note le retour d'un familialisme traditionaliste ayant la prétention d'ériger la famille en catégorie politique.

Aujourd'hui, la légitimité de cette représentation se pose avec acuité.

Le CNAFAL, depuis plusieurs décennies, réclame l'abolition du **suffrage familial** dans les votes internes aux UDAF et à l'UNAF, l'établissement du suffrage direct au sein des UDAF avec recollement des mandats à l'échelon départemental.

Le CNAFAL veut une juste représentation dans tous les mandats détenus au niveau national par l'UNAF au nom du respect du pluralisme et de la diversité en particulier à la CNAF et au CESE.

L'UNAF a un statut exceptionnel et un privilège de financement souligné par la Cour des Comptes en 2004. Cela lui donne plus de devoirs que de droits.

Le CNAFAL est attaché à l'UNAF grâce à l'ouverture d'esprit de Roger BURNEL, président de l'UNAF de 1976 à 1995, qui avait pratiqué et mis en œuvre une large ouverture.

Le CNAFAL, en ce 70^{ème} anniversaire, tient à rappeler la mémoire de ses écrits que nous faisons nôtres plus que jamais :

« La pensée unique serait dans l'UNAF le pire ennemi, car méprisant les choix et les droits individuels, et de surcroît contraire à la loi sur laquelle l'UNAF est fondée. » (1996)

Lors d'une communication au CESE, le 26 mai 1981, Roger BURNEL indiquait que pour lui « le rôle des mouvements familiaux à but général était similaire à celui des partis politiques au Parlement, en charge de « l'animation » de la démocratie !! »

Il ajoutait que « l'esprit de la loi de juillet 1975 était de faciliter l'expression de tous les courants familiaux de pensée dans l'UNAF et de **toutes les situations familiales**, cette expression étant garantie selon des règles qui permettent leur participation sans qu'il soit tenu compte de l'importance numérique de leurs membres »

Esprit de 1975, où es-tu ?

Jean-Marie Bonnemayre
Président
06 87 37 16 64.

Marie-Odile Pellé Printanier
Vice-Présidente
06 85 88 60 78

Jean-François Chalot
Secrétaire Général
07 89 05 54 64

Au coeur de la solidarité